Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP OL, veuillez visiter :
capol.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

OPÉRATEUR/OPÉRATRICE LOGISTIQUE

SESSION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS ET HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, PARTIE ORALE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

Coefficient : 3 pour l'unité EG1 entière **Durée : 2 heures**

Le candidat présente sa liste de huit documents. Les documents du dossier sont mis à la disposition de l'examinateur comme documents de secours lorsque la liste est absente ou non conforme. Aucun autre document ou matériel n'est autorisé.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE, LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE DEPUIS 1950 (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, MOBILITÉS ET ORGANISATION DES TERRITOIRES (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, CITOYENNETÉ ET RESPECT DES DROITS (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : CENTRE D'EXAMEN CAP OPÉRATEUR LOGISTIQUE

Cette partie orale relève de l'unité EG1, intitulée « Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique ». Elle ne constitue pas une épreuve écrite autonome. Le candidat présente une liste de huit documents choisis en lien avec les thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique. Le thème de l'interrogation est tiré au sort. Le candidat dispose de 5 minutes de préparation, puis présente son travail et échange avec l'examinateur pendant une durée maximale de 10 minutes.

Le dossier ci-joint constitue un ensemble de documents de secours utilisable par l'examinateur en l'absence de liste ou si la liste présentée n'est pas conforme. Les trois parties ci-dessous correspondent aux trois thèmes possibles. Le candidat traite le thème tiré au sort, et non les trois parties successivement.

Le barème présenté répartit l'évaluation sur 20 points : histoire, 9 points ; géographie, 7 points ; enseignement moral et civique, 4 points. L'évaluation porte sur la mobilisation des connaissances, le repérage dans le temps et l'espace, l'analyse des documents, la justification du raisonnement, l'emploi du vocabulaire disciplinaire et la qualité de l'expression orale.

PARTIE 1 : HISTOIRE, LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE DEPUIS 1950 (9 points)

Analyser et confronter des sources historiques

Thème possible au tirage au sort. À partir des documents DT 1, présentez le contexte de la construction européenne après la Seconde Guerre mondiale, confrontez les deux textes et appréciez ce qu'ils permettent de comprendre de ses objectifs et de ses étapes.

1.1 (2 points) Situez la déclaration de Robert Schuman dans le temps et présentez deux éléments de contexte qui éclairent son projet.

1.2 (3 points) Expliquez l'idée principale de l'extrait de la déclaration Schuman. Confrontez-la à l'extrait du préambule du traité de Rome : relevez une continuité entre les deux textes et une évolution ou précision apportée par le second.

1.3 (4 points) Présentez l'intérêt historique et les limites de ces deux documents pour comprendre la construction européenne. Appuyez votre réponse sur leur nature, leurs auteurs, leur date et leur objectif. Concluez en mobilisant un repère ou une connaissance historique pertinente.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, MOBILITÉS ET ORGANISATION DES TERRITOIRES(7 points)

Lire des données géographiques et construire une explication

Thème possible au tirage au sort. À partir du tableau du document DT 2, analysez les relations entre un pôle logistique, les communes voisines et les mobilités quotidiennes. Les données sont un jeu de données construit pour cette épreuve et décrivent un territoire fictif.

2.1 (3 points) Présentez deux informations chiffrées du tableau qui caractérisent les mobilités entre le pôle logistique et les communes du territoire. Précisez ce que mesure chacune d'elles.

2.2 (2 points) À l'aide des données et de vos connaissances, expliquez comment les transports relient le pôle logistique aux espaces urbains et périurbains environnants. Complétez le tableau du DR 1 avec deux relations entre lieux et mobilités.

2.3 (2 points) Proposez une mesure d'aménagement susceptible de faciliter les mobilités tout en limitant leurs effets négatifs. Justifiez votre proposition à partir d'au moins une donnée du document et d'un enjeu territorial.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, CITOYENNETÉ ET RESPECT DES DROITS (4 points)

Argumenter à partir d'une situation civique concrète

Thème possible au tirage au sort. Dans un centre de formation, un message publié sur le groupe de communication de la classe vise un apprenti en raison de son origine. Plusieurs élèves souhaitent le repartager pour s'en moquer ; d'autres demandent que le message soit signalé et retiré. Le document DT 3 rappelle un principe constitutionnel à mobiliser dans l'analyse.

3.1 (1 point) Identifiez les droits, les valeurs ou les principes de la République concernés par la situation. Appuyez votre réponse sur le document DT 3.

3.2 (2 points) Présentez une conduite responsable que pourrait adopter un témoin. Justifiez-la en distinguant la liberté d'expression du fait de porter atteinte à la dignité ou aux droits d'autrui.

3.3 (1 point) Indiquez une démarche concrète permettant de faire traiter la situation dans le cadre de l'établissement et expliquez en quoi elle relève de la citoyenneté.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DEUX TEXTES FONDATEURS DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Document 1 : déclaration de Robert Schuman, 9 mai 1950, extrait. « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. » Source : déclaration prononcée par Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, le 9 mai 1950.

Document 2 : traité instituant la Communauté économique européenne, signé à Rome le 25 mars 1957, extrait du préambule. Les États signataires se déclarent « déterminés à établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens » et affirment leur volonté d'assurer le progrès économique et social de leurs pays par une action commune. Source : traité instituant la Communauté économique européenne, 25 mars 1957.

Les extraits sont reproduits pour l'étude. Le premier est une déclaration politique ; le second est un texte conventionnel signé par des États.

DT 2 : MOBILITÉS QUOTIDIENNES DANS LE TERRITOIRE FICTIF DE VAL-DES-RIVES

Le tableau présente des données construites pour cette épreuve. Il ne décrit pas un territoire réel. Les flux quotidiens indiqués sont des déplacements de personnes un jour ouvré moyen. Les distances sont mesurées par la route entre le centre de chaque commune et le pôle logistique.

Communes et mobilités vers le pôle logistique

Lieu	Population	Distance routière au pôle logistique	Déplacements quotidiens vers le pôle	Part des déplacements en transport collectif
Centre urbain de Val-des-Rives	48 000 habitants	8 km	620 personnes	38 %
Commune périurbaine des Tilleuls	12 500 habitants	19 km	340 personnes	14 %
Commune rurale de Saint-Martin	3 200 habitants	31 km	95 personnes	6 %

Jeu de données construit pour l'épreuve

DT 3 : PRINCIPE CONSTITUTIONNEL ET SITUATION DE COMMUNICATION NUMÉRIQUE

Texte d'appui : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. » Source : Constitution du 4 octobre 1958, article 1, extrait.

Situation : dans un groupe numérique de classe, un message visant un apprenti en raison de son origine est partagé à des fins de moquerie. Un témoin hésite entre repartager le message, ne rien faire ou alerter un adulte de l'établissement et demander le retrait du contenu.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document de préparation orale : Question 2.2 — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Lors de la préparation, le candidat peut compléter ce tableau pour organiser sa réponse orale. Ce document sert d'aide à la préparation et n'est pas une feuille de réponse écrite à rendre.

Relations entre lieux et mobilités

Lieu de départ ou d'arrivée	Mobilité ou relation avec le pôle logistique	Donnée du DT 2 qui l'illustre
Centre urbain de Val-des-Rives	.....	.....
Commune périurbaine des Tilleuls ou commune rurale de Saint-Martin	.....	.....

À compléter à partir du DT 2

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.